

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA Communauté de Communes de Racan

---

Jeudi 11 octobre le Conseil Communautaire de Racan s'est réuni à Saint-Paterne-Racan à 20h30.

**Service à la personne** : les responsables de l'association AGEVIE ont présenté les actions engagées dans le cadre des accueils de jours pour les personnes âgées ou handicapées ainsi que le fonctionnement du foyer logement de Chemillé sur Dême gérée par cette même association.

**Habitat** : Le PACT 37 a présenté les actions qui vont être engagées dans le cadre de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat. Le Conseil communautaire a décidé de signer la convention avec l'ANAH et de demander une subvention au titre du suivi d'animation OPAH auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

**Ordures Ménagères** : Le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à Touraine Propre, syndicat intercommunal, qui apportera son appui et son expérience à la Communauté de Communes dans le domaine du tri, du recyclage et du traitement des ordures ménagères. Le président informe les membres du Conseil Communautaire des discussions qui ont eu lieu entre le SMIOM et VEOLIA concernant la collecte des ordures ménagères. Le contrat avec VEOLIA devrait se poursuivre jusqu'à son terme dans les conditions initiales.

**Rivières** : Le Conseil Communautaire a décidé de demander une subvention pour l'année 2013 sur le poste de technicienne de rivières.

**Dispositif jeunesse** : Le Conseil fixe le tarif des activités adolescents pour les vacances de la Toussaint.

**Gendarmerie** : Le Président informe de l'avancée du dossier de construction de la nouvelle gendarmerie pour lequel est attendu l'accord du ministère. Ce dossier qui était porté initialement par la commune de Neuvy-le-Roi sera repris par le syndicat intercommunal de gendarmerie.

**Patrimoine-Eglise** : La Communauté de Communes a accepté d'apporter une participation à la commune de Marray d'un montant de 12 500 € pour répondre à une situation exceptionnelle liée à des désordres sur la structure même de l'édifice qui nécessite une intervention d'urgence.

**Voirie** : un compte rendu des travaux de voirie dans le cadre du groupement de commande a été présenté.

**Sport** : La Communauté de Communes donne un accord de principe pour une participation aux frais d'entretien des terrains de foot dans la commune de Saint Paterne Racan, utilisés par l'ASPR, association intercommunale. Les modalités de cette participation seront précisées à l'occasion d'un prochain conseil communautaire.

### **Questions diverses :**

Une réponse a été apportée concernant les procès-verbaux des comptes rendus des Conseils Communautaires pour lesquels il est rappelé qu'il n'y a aucune obligation de retranscrire le détail des débats mais qu'ils fassent simplement apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées.

Les enregistrements des débats peuvent se faire après en avoir informé l'assemblée.

Il est proposé l'achat d'un appareil photo pour l'usage de la Communauté de Communes de Racan.

Une information est apportée concernant le taux de participation des jeunes sur chaque commune par rapport à la mise en place du dispositif jeunesse. Il est demandé à la commission jeunesse de réfléchir à une participation de la Communauté de Communes pour diminuer le coût des activités des jeunes.

Les comptes rendus du Conseil Communautaire sont diffusés dans le blog d'un particulier avec le logo de la Communauté de Communes de Racan. Une demande est formulée concernant le droit d'usage du logo.

Il est demandé d'étudier la possibilité d'installer un ateliers-relais sur la Zone d'Activités des Perrés.

Il sera nécessaire lors du prochain Conseil Communautaire de décider de la participation financière de la Communauté de Communes dans le cadre des travaux concernant l'OPAH.